

Influenza aviaire : un premier foyer détecté et confirmé dans un élevage de volailles de l'Astarac



Influenza aviaire : un premier foyer détecté et confirmé dans un élevage de volailles de l'Astarac

La préfecture communique :

Un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), a été confirmé le 21 mai 2022 dans un élevage de palmipèdes sur la commune de Masseube.

Il s'agit du premier foyer avicole mis en évidence dans cette partie du Gers depuis l'épizootie qui a débuté le 4 mai 2023 par un premier foyer à Coulome-Mondebats. L'élevage a été prélevé deux fois à deux dates différents et le laboratoire national de référence a confirmé officiellement la présence du virus Influenza aviaire H5 Hautement Pathogène dans les deux séries de prélèvement.

Conformément aux règles de gestion sanitaire s'appliquant dans le Sud-Ouest, le foyer du Gers a été dépeuplé.

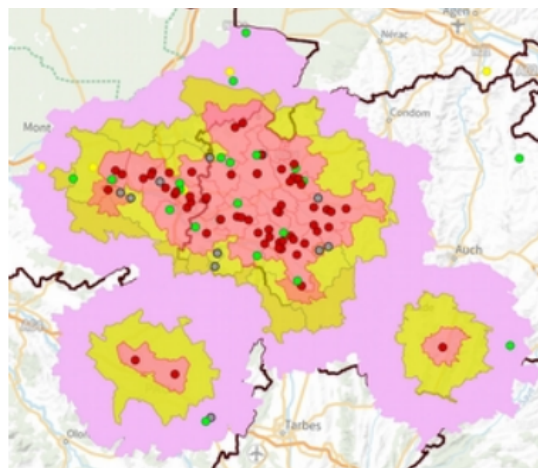
Une zone de protection (3 km), une zone de surveillance (10 km) autour du foyer et une zone réglementée supplémentaire de 20 km ont été instaurées par le Préfet.

Afin de maîtriser le risque de diffusion du virus, les mouvements de palmipèdes sont interdits dans ces zones où des mesures sanitaires strictes doivent être observées.

Le dépeuplement préventif de proximité est mis en place et permettra d'évaluer le degré de circulation du virus autour de ce foyer.

A date du 22 mai 2023, c'est le 48ème foyer en élevage que le Gers comptabilise sur son territoire depuis le 4 mai.

Le virus de l'influenza aviaire continue de circuler activement dans le Sud Ouest.



| Légende des zones | Légende des foyers |
|-------------------|---------------------|
| ZRT validées | Suspensions élevage |
| ZAP validées | Suspect |
| ZCT validées | Confirmé FP |
| ZRS validées | Confirmé HP |
| ZS validées | A risque |
| ZP validées | Infirmé |
| ZI FS validées | Non renseigné |